



## Droit de visite ou d hébergement

Par **aurelie59160**, le **29/09/2008** à **23:38**

Nous avons un fils de 8 mois. Je refuse que ma belle soeur le voit car elle est psychologiquement instable. Lorsque ma belle mere le garde, elle s empresse d apeller sa fille pour qu elle en profite un peu.

Hier, j ai appris que ma belle soeur veut demander un droit de visite. a t elle le droit?

Je sais que ma belle mere serait capable de demander un droit d hébergement pour que sa fille le voit. normalement en tant que grand mere elle le peut. Mais sachant que ses 2 enfants ont ete battus par leur beau pere et que sa fille a fini placée par la ddass, peut elle tout de meme faire cette demande?

cette situation me fait vraiment peur car ceux sont des gens manipulateurs, avec une superbe apparence mais en connaissant leurs vies je ne souhaite pas que mon fils soit ne serait ce qu un instant avec elles sans ma presence.

Elle font cela pas par interet pour mon fils mais pour me faire du mal personnellement.cela fais 5 ans que ca dure, je savais que ma grossesse et l arrivee du bebe compliqueraient les relations (ma belle mere avait des contractions quand j etais enceinte, elle grossissait, et le petit avait deja une chambre la bas avant meme d etre né) je ne sais plus quoi faire. quelqu un pourrait il me rassurer au moins sur ce point?? merci

Par **Marion2**, le **30/09/2008** à **12:07**

Bonjour,

Il est pratiquement impossible que votre belle-soeur puisse bénéficier d'un droit de visite.

Quant à un droit d'hébergement de la part de votre belle-mère, cela me semble aussi improbable.

Les lois ont changé et les grand'parents n'ont plus de droits, seul l'enfant a des droits.